



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

PRÉSENTS

Date de la convocation :
8 octobre 2025

Date d'affichage :
8 octobre 2025

DI BARTOLOMÉO Roland ■ **BASTIEN** Laure ■ **GRÉGORIS** Emmanuel ■ **GROS-JEAN** Nadine ■ **KAIZER** Didier ■ **LANGMAR** Déborah ■ **MARIAGE** Sébastien ■ **NOWAK** Alain ■ **RENOIR** Isabelle ■ **VARNIER** Jean-Charles.

ABSENTS

NICLOUX Didier (procuration à Monsieur le Maire) ■ **DEUWEL** Audrey (procuration à Nadine Grosjean) ■ **SALVUCCI** Stéphanie (pouvoir à Jean-Charles Varnier) ■

Nombre de conseillers élus : **15**
Nombre de conseillers en fonction : **14**
Nombre de conseillers présents : **11**

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la séance du 08/09/2025
2. Révision PLU : avenant n°2
Rapporteur : Monsieur le Maire
3. Parc Cœur de village : création de venelles
Rapporteur : Monsieur le Maire
4. ONF : programme d'exploitation de la forêt pour l'année 2026
Rapporteur : Monsieur Alain Nowak
5. Presbytère : aménagements extérieurs
Rapporteur : Monsieur Monsieur le Maire
6. Parc Cœur de Village : mobilier et jeux complémentaires
Rapporteur : Monsieur le Maire
7. Repas des aînés 2025 : choix du traiteur et de l'animation musicale
Rapporteur : Madame Nadine Grosjean
8. Budget 2025 : décision modificative n°1
Rapporteur : Monsieur le Maire
9. Divers

Secrétaire de séance :
Déborah LANGMAR

Communications

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

Brioche de l'amitié :

Monsieur le Maire fait un bilan de l'opération « Brioche de l'amitié » qui a eu lieu le week-end du 11/12 octobre. Il félicite Nadine Grosjean pour avoir mené cette collecte avec succès aux côtés des bénévoles, élus, membres des associations et Kanfenois. Les recettes sont similaires à celles de l'année précédente, permettant ainsi à la commune de remettre un chèque d'environ 2000 € à l'APEI de Thionville.

N° 2025-41 – Approbation du compte rendu de la séance du 08/09/2025

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 8 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

N° 2025-42 – Révision PLU : avenant n°2

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération en date du 6 avril 2021, la commune a choisi le cabinet d'étude ESTERR (2 place des Tricoteries - 54230 CHALIGNY) pour l'accompagner dans la révision de son PLU pour une rémunération s'élevant à 30 112,50 € HT (avenant n°1 compris).

Compte tenu du délai intervenu depuis la signature du marché du fait de l'annulation du SCOTAT et des aléas sanitaires, le cabinet a produit un avenant de 1 100 € HT relatif à la mise à jour du diagnostic du PLU.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal d'accepter l'avenant n°2 pour un montant de 1 100 € HT soit 1 320,00 € TTC, ce qui porte le marché à 31 212,50 € HT soit 37 455,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** l'avenant n°2 pour un montant de 1 100 € HT soit 1 320,00 € TTC, ce qui porte le marché à 31 212,50 € HT soit 37 455,00 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

N° 2025-43 – Parc Cœur de village : création de venelles

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération en date du 14 décembre 2022, le conseil municipal a décidé d'aménager un parc au cœur du village.

Ce parc est destiné à accueillir des jeux pour les enfants, un espace fitness, du mobilier urbain, un maraîcher, de la permaculture et un verger pédagogique.

Divers travaux de VRD ont déjà été réalisés notamment sur les 3 axes de circulation principaux.

Il reste maintenant à réaliser les petites venelles intérieures dont le premier tronçon mesure 300 mètres linéaires.

Pour ce chantier, il est proposé de faire appel à l'entreprise KAIZER (1 rue Robert Schuman - 57300 KANFEN) pour un montant de 6 265,00 € HT soit 7 518,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** la création de venelles pour un montant de 6 265,00 € HT soit 7 518,00 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

N° 2025-44 – ONF : programme d'exploitation de la forêt pour l'année 2026

Rapporteur : Monsieur Alain Nowak

Le conseil municipal prend connaissance des travaux d'exploitation de la forêt présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2026.

COUPES À FAÇONNER (PRÉVISIONS)

Parcelles	Total façonné (m ³)	Recette brute
7 - BF (BO)	11	2 265 €
15.a - BF (BO)	11	2 327 €
16 - BF (BO)	29	7 364 €
17 - BF (BO)	12	2 712 €
18.u, 29.u - BF (BO)	22	6 219 €
21.u - BF (BO)	23	5 005 €
22.u - BF (BO)	4	743 €
25.u - BF (BO)	27	5 887 €
26.u - BF (BO)	9	1 971 €
TOTAUX	148	34 493 €

CESSIONS AUX PARTICULIERS (PRÉVISIONS)

Parcelles	Volume total (m ³)	Recette nette
7 - CVD	24	292 €
15.a - CVD	21	254 €
16 - CVD	103	1 234 €
17 - CVD	52	625 €
18.u, 29.u - CVD	44	526 €
21.u - CVD	34	405 €
22.u - CVD	8	95 €
25.u - CVD	41	494 €
26.u - CVD	22	270 €
TOTAUX	349	4 195 €

Soit une recette totale estimée à 38 688,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** le programme des travaux d'exploitation pour l'année 2026 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les devis et contrats correspondants à ces travaux ;
- **de fixer** le prix des stères pour les produits non façonnés pour l'année 2026 à 14,00 € ;
- **de limiter** la vente de bois à façonner aux seuls Kanfenois utilisant ce mode de chauffage pour leurs besoins personnels ;
- **de désigner** les garants forestiers solidiairement responsables de la bonne exécution de la coupe les personnes ci-après :
 - Alain NOWAK
 - Didier NICLOUX

N° 2025-45 – Presbytère : aménagements extérieurs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 17 mai 2021, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la réhabilitation et la transformation du presbytère en gîtes.

Les travaux intérieurs sont achevés et il est maintenant nécessaire de procéder à des travaux extérieurs à savoir la mise en place d'une station d'assainissement sur cette zone qui est classée au PLU en ANC (Assainissement Non Collectif).

Pour cette opération, il est proposé de confier les travaux à l'entreprise SARIBAT qui a fait une offre à 20 000 € HT soit 24 000 € TTC.

Par ailleurs, il faut également engager des travaux de maçonnerie pour stabiliser le mur à l'arrière du bâtiment. La société SARIBAT a fait une offre de 15 000,00 € HT soit 18 000,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** la réalisation des travaux d'assainissement et de consolidation confiés à la société SARIBAT pour un montant total de 35 000,00 € HT soit 42 000,00 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

N° 2025-46 – Parc Cœur de Village : mobilier et jeux complémentaires

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 16 décembre 2024, le conseil municipal a donné son accord pour l'installation de jeux pour enfants dans le nouveau parc qui a été réalisé au cœur du village.

Après quelques mois d'utilisation, il s'avère qu'il manque du mobilier urbain à savoir des corbeilles et des jeux ludiques.

La société IMAJ a fait des propositions :

- ▶ d'acquisition et pose de 4 corbeilles en bois en robinier pour un montant de 1 780,00 € HT soit 2 136,00 € TTC ;
- ▶ de fourniture de jeux complémentaires pour un montant de 8 280,00 € HT soit 9 936,00 € TTC à savoir :
 - Fourniture et pose sur herbe d'un panneau JEU DE MORPION
 - Fourniture et pose sur herbe d'un panneau ludique LETTRES "écris des noms d'oiseaux de nos campagnes"
 - Fourniture et pose sur herbe d'un panneau ludique "retrouve la paire »
 - Fourniture et pose sur herbe d'un manège

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** l'acquisition de mobilier urbain et de jeux complémentaires pour le parc cœur de village
- **de retenir** l'entreprise IMAJ pour l'installation de ces jeux pour un montant de 10 060,00 € HT soit 12 072,00 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

N° 2025-47 – Repas des aînés 2025 : choix du traiteur et de l'animation musicale

Rapporteur : Madame Nadine Grosjean

Chaque année, la commune organise son traditionnel repas des aînés. Cette année, celui-ci aura lieu dimanche 16 novembre 2025 à l'espace socioculturel.

Concernant le choix du traiteur, Il est proposé de faire appel à Dan Traiteur de Malancourt-la-Montagne (57360) qui a déjà assuré cette prestation l'année dernière.

Le prix de cette prestation est de 37 €, hors options et boissons non comprises.

L'animation musicale, sur proposition de la commission « Solidarité et Jeunesse », sera assurée par Thierry Arend de Volmerange-les-Mines pour un coût de 300 €.

À ce coût se rajouteront les droits d'auteur qui sont à régler à l'organisme compétent sur production d'une facture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** le prix de la prestation du traiteur de 37 € par personne, hors options et boissons non comprises ;
- **d'accepter** la prestation assurée par Thierry Arend pour un coût de 300 € ;
- **d'imputer** les dépenses inhérentes à cette manifestation sur les crédits ouverts au budget primitif 2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

N° 2025-48 – Budget 2025 : décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2025-13, en date du 24 février 2025, le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'année 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 260 319,58 €, soit à 1 212 924,32 € en section de fonctionnement et à 1 047 395,26 € en section d'investissement.

Sans remettre en cause l'équilibre actuel du budget, il est proposé d'approuver les mouvements de crédits ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

CHAPITRE 012 : Charges de personnel et frais assimilés				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
6450	Charges de sécurité sociale	80 000,00 €	40 000,00 €	120 000,00 €

CHAPITRE 014 : Atténuations de produits				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
739211	Attribution de compensation	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €
739218	Autres prélèvements	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
60612	Énergie - Électricité	79 000,00 €	-10 000,00 €	69 000,00 €

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
65568	Autres contributions	130 000,00 €	-37 500,00 €	92 500,00 €

TOTAL 0 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant

Divers

Néant

Aucune autre observation n'étant formulée, la séance est levée à 21 h 00.

La secrétaire

Déborah LANGMAR

Le Maire

Denis BAUR